

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024 à 19H00**



N°082/2024 – SPL ALEC 01 : rapport de l'élu mandataire

Conseillers en exercice : **25** – Présents : **20** – Excusés avec Pouvoir : **3** – Excusé sans Pouvoir : **1**
Absents : **1** – Votants : **23**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE 11 SEPTEMBRE, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale **du 5 septembre 2024**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames, Messieurs :

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX Jean-François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick, BULIARD Sylvie, CHAUDET Lydie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, SAUDRAIS Nadia, SCHWINTNER Francis, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mesdames, Messieurs :

FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), **GRUET Alexis** (pouvoir donné à Patrick BOUVARD), **ROUSSEAU Alain** (pouvoir donné à Jean-Philippe MINIER)

ETAIT EXCUSÉE SANS POUVOIR : Madame **GONGUET Nathalie**

ETAIT ABSENTE : Madame **ROUSSEL Céline**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte ou assimilées, type sociétés publiques locales.

CONSIDERANT que la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite « loi 3DS » et le décret 2022-1406 du 4 novembre 2022 ont précisé le contenu du rapport dit « rapport du mandataire » que l'organisme doit fournir à ses actionnaires. Il comporte des « informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux ».

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1524-5,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

PRENDS ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 de la Société Publique Locale ALEC 01.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS
ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,
Guillaume FAUVET



Le secrétaire
Patrick BOUVARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Rapport du mandataire de Saint-Denis-lès-Bourg au sein de la SPL ALEC AIN Exercice 2023

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » et par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la collectivité, nommés le 13 septembre 2023 par le conseil municipal de Saint-Denis-lès-Bourg présentent un rapport écrit devant le conseil de Saint-Denis-lès-Bourg le 11 septembre 2024.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus.
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.
- De renforcer le contrôle analogue vis-à-vis de la SPL ALEC AIN, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.
- De s'assurer que la SPL ALEC AIN agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024
Publication : 24/09/2024

1. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain – SPL ALEC AIN
Siège social	102 bd Herriot 01000 BOURG-EN-BRESSE
Adresse administrative	102 bd Edouard Herriot - CS 88405 - 01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Date de création	Créée le 4 octobre 2021 Immatriculée le 27 octobre 2021
Secteur d'activité/métier	Ingénierie publique énergie, climat, transition énergétique
Objet social	<p>La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.</p> <p>La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain au travers d'actions de sensibilisation, de conseil, d'études et de formation.</p> <p>La Société intervient sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité énergétique • L'utilisation rationnelle des ressources • Les énergies renouvelables • La lutte contre le dérèglement climatique • La qualité de l'air • La protection des ressources naturelles et de l'environnement • La consommation responsable <p>La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires dont le SPPEH - Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat.</p>
Président	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représentée par Monsieur Daniel FABRE
Directrice générale	Madame Marie MOISSENET
Commissaire aux comptes et date de nomination	Monsieur Pascal TONNARD – Cabinet AINDEX 4 octobre 2021
Nombre de salariés (Moyenne 2023)	34,58 salariés représentant 30,64 ETP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

2. Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale

2.1 Activités de la SPL ALEC AIN

L'objet social de la SPL ALEC AIN est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires.

La SPL ALEC AIN assure des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement dans 4 domaines principaux : l'énergie, le bâtiment, la mobilité et l'économie circulaire.

Les usagers des services sont les habitants, les professionnels et les collectivités de l'Ain.

La mission première de la SPL ALEC AIN est d'assurer le SPPEH - Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour le compte des 14 EPCI de l'Ain. Concrètement, la SPL ALEC AIN :

- Renseigne les usagers sur les types de travaux de rénovation et les aides financières.
- Propose un accompagnement personnalisé aux propriétaires de logement individuel ou collectif et aux locaux d'activité petit tertiaire privé.
- Met en relation avec les artisans référencés par les collectivités.
- Facilite le passage à l'acte des propriétaires de maisons individuelles, copropriétés ou petit tertiaire privé en se positionnant en tant que tiers de confiance.

2023 constitue la 3^{ème} et dernière année d'animation du SPPEH conformément à l'Appel à Manifestation d'Intérêt auquel avait répondu les 14 EPCI de l'Ain via une candidature portée par le Département de l'Ain.

Malgré une baisse de la demande des usagers en 2023, le nombre de conseils délivrés et de rénovations accompagnées place l'Ain dans les 10 meilleurs de France. En 3 ans, le volume de conseils délivrés est de 32 000 et les travaux générés sont estimés à 177 millions d'euros.

Parmi ses autres missions, la SPL ALEC AIN :

- Assure un guichet d'information pour les professionnels et les entreprises sur les questions d'eau, d'énergie, la réglementation (décret éco-énergie tertiaire), les énergies renouvelables, les aides financières. Après analyse de chaque demande, elle oriente les porteurs de projets vers les organismes concernés (chambres consulaires, services de l'Etat, financeurs, SEM LEA, ...)
- Accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations d'eau et d'énergie de leur patrimoine au travers de la mission « économe de flux ». La SPL ALEC AIN accompagne également les collectivités qui portent les programmes « Petites villes de demain ». Elle travaille en collaboration étroite avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour apporter un accompagnement complet intégrant un volet énergie climat. Enfin, la SPL ALEC AIN expérimente une méthodologie d'accompagnement des petites collectivités via le programme européen BAPAURA.
- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie climat du PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial des collectivités actionnaires en proposant des actions concrètes.
- Déploie un programme d'accompagnement des établissements médicaux sociaux de l'Ain à la maîtrise de leurs consommations d'énergie.
- Accompagne les publics en situation de précarité énergétique occupant un logement du parc public et repérés par les services sociaux des collectivités.
- Réalise des animations scolaires auprès des jeunes publics au travers du programme « Watty

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001 210103446 20240911 082 2024 DE

Accusé certifié exécutoire

scolarité auprès des jeunes

Publication : 20/09/2024

à l'école » ou en direction des collégiens dans le cadre de la politique du Département de l'Ain sur l'énergie, la qualité de l'air, le gaspillage alimentaire.

- Anime le challenge mobilité porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le réseau des relais mobilité du Département de l'Ain.
- Réalise différentes actions de sensibilisation au travers de stand, visites, formation (fresque du climat) et communique pour diffuser les bonnes pratiques.

L'exercice 2023 constitue le 2^{er} exercice de la SPL ALEC AIN.

La SPL a contractualisé 39 contrats avec les EPCI actionnaires et le Département de l'Ain.

Elle a contractualisé 16 contrats avec des acteurs tiers à la demande des collectivités actionnaires pour mobiliser des financements complémentaires qui viennent co-financer les commandes des actionnaires : Etat via le programme SARE-Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, Région Auvergne Rhône Alpes, programmes CEE-Certificats d'Economie d'Energie, Europe, énergéticiens.

Le détail des activités réalisées en 2023 regroupées par contrat, avec leur niveau de réalisation au 31 décembre 2023, figure dans le rapport de gestion, en annexe à cette délibération.

La deuxième année d'activité de la Société a été marquée par une baisse des demandes de conseil et d'accompagnement auprès du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat, s'inscrivant dans une baisse nationale de l'ordre de 30%.

Au cours de l'exercice 2023, la SPL a poursuivi le développement de nouvelles activités pour ses collectivités actionnaires avec :

- Le service économe de flux pour deux nouveaux EPCI
- La participation, aux côtés du CEREMA, à l'animation du séminaire des cadres du Département de l'Ain en septembre ayant pour thème la transition écologique.
- L'animation de l'action mobilité solidaire pour les publics éloignés des solutions de mobilité en lien avec le Département de l'Ain.
- La réalisation de l'étude de gisement et la rédaction du dossier de candidature du futur Contrat de Chaleur renouvelable financé par l'ADEME et porté par le Département de l'Ain. L'étude de préfiguration menée par la SPL a permis de construire la candidature départementale avec 36 projets recensés de 22 MWh à 10 438 MWh, pour un total de 54.88GWh de chaleur renouvelable, de type chaudière biomasse, géothermie ou encore solaire thermique.

Les perspectives de développement

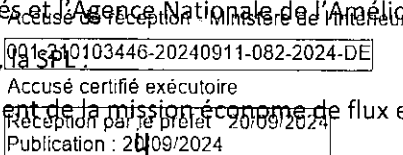
Le plan d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2024 reste supérieur à 2 millions d'euros malgré l'arrêt du contrat d'animation du Service Public de Rénovation de l'Habitat de Grand Bourg Agglomération au 1^{er} janvier 2024.

Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat - SPRH, des incertitudes demeurent notamment sur la massification souhaitée qui sera difficile à atteindre au regard de la complexité des aides financières et du coût pour l'usager ayant obligation de recourir à l'accompagnant « Mon Accompagnateur Rénov ».

L'année 2024 sera une année de transition en vue de la signature au 1^{er} janvier 2025 d'une nouvelle convention entre les collectivités et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat – ANAH.

Concernant les autres activités,

- Poursuivra le déploiement de la mission économe de flux en lien avec le SIEA.



- Poursuivra l'animation des programmes d'actions financés par les certificats d'économie d'énergie notamment le programme Watty à l'école et le programme Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé – CTEES.
- Commencera l'animation des Contrats de Chaleur renouvelable - CCr portés par le Département de l'Ain et par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

La SPL continuera à jouer son rôle de repérage d'opportunités de financement des politiques publiques de ses collectivités actionnaires et construire les candidatures à différents dispositifs nationaux.

En vue de promouvoir ses activités, la Société envisage la création d'un catalogue d'offre de service en vue de faire connaître l'ensemble des actions possibles auprès de ses actionnaires.

2.2 Situation financière de la SPL ALEC AIN

Les principaux indicateurs des 3 premiers exercices sont présentés ci-après :

	2021 (Année partielle sans activité)	2022	2023
Capital social	364 200	364 200	364 200
Chiffre d'affaires	0	2 441 953	2 198 956
Total produits exploitation	0	2 467 409	2 563 505
Coûts salariaux	0	1 517 053	1 662 513
Nombre de salariés	0	33	35
Total charges d'exploitation	22 633	2 426 100	2 306 940
Résultat d'exploitation	- 22 633	+ 41 309	+ 256 565
Résultat net	-22 633	+ 35 068	+ 363 720
Trésorerie nette	364 148	304 395	412 296
Capitaux propres	341 567	376 635	743 738
Endettement financier	0	0	32 639

La situation financière de la SPL est saine.

Les deux exercices d'activité de la SPL ALEC AIN ont permis de démontrer la pertinence de la mutualisation entre EPCI. Le niveau de satisfaction des actionnaires est élevé.

La trésorerie de la SPL est de 412 296.28 Euros au 31 décembre 2023. La trésorerie a permis à la SPL d'honorer ses paiements en 2023 sans avoir recours à du financement bancaire.

La Société n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2023.

Un outil de pilotage économique est développé afin d'affiner la trajectoire économique de la Société pour les trois prochaines années.

L'activité de la SPL n'est pas assujettie à la TVA. Une demande de rescrit fiscal a été formulée par la Société conjointement avec FLAME, la Fédération nationale des ALEC auprès de la Direction de la Législation Fiscale. La demande est toujours en attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale.

La SPL a hérité fin 2023 du **bon de liquidation** de l'association ALEC 01 conformément aux dispositions votées en Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de l'association le 19 juin 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

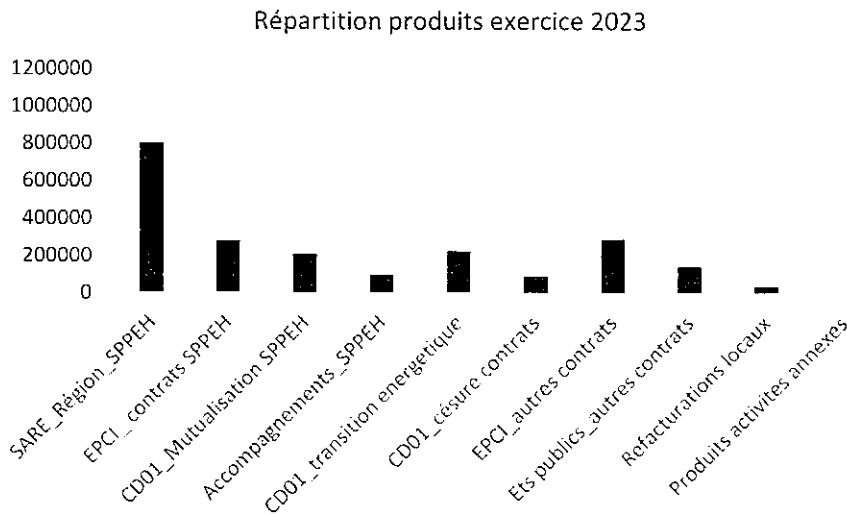
bon de liquidation

Assemblée Générale Extraordinaire

Publication : 24/09/2024

2023. Ces produits exceptionnels sont de 227 921 €.

Chiffre d'affaires par activité



2.3 Evolution de l'actionariat et autres modifications statutaires

Il n'y a pas eu d'évolution de l'actionariat au cours de l'exercice 2023 : pas de cession d'action ni de modification du capital social.

3. Relations contractuelles et financières avec la collectivité actionnaire

3.1 Contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Au cours de l'exercice 2023, la commune de Saint-Denis-lès-Bourg n'a conclu aucun contrat avec la SPL ALEC AIN.

3.2 Garanties d'emprunts et avance en compte courant de la collectivité

Il n'a été accordé aucune garantie d'emprunt et aucune avance sur compte courant d'associé par la Commune de Saint-Denis-lès-Bourg.

3.3 Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La SPL ALEC AIN n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

4. Contrôle et gestion des risques

4.1 Principaux risques et incertitudes

L'activité principale de la Société est l'animation, pour le compte des EPCI, du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. Au 1^{er} janvier 2024, ce service ne sera plus assuré pour les habitants de Grand Bourg Agglomération, l'animation de ce service étant repris par la collectivité actionnaire. L'arrêt de ce contrat générera une perte d'activité pour la Société de l'ordre de 400 k€ pour 2024.

L'évolution des aides financières « Ma Prime Rénov' » et le recours obligatoire à « Mon Accompagnateur Rénov' » font craindre une baisse des projets de rénovation pour 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

Sur les autres activités, la tension sur les ressources humaines vient complexifier la réalisation de certaines commandes des collectivités actionnaires. La mutualisation des moyens à l'échelle départementale permet de limiter ce risque.

Concernant le contrat économe de flux pour l'actionnaire Grand Bourg Agglomération, il n'a pu être réalisé en totalité faute de ressources humaine, le poste étant vacant depuis septembre 2023.

La Société est toujours en attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale concernant la demande de rescrit fiscal déposé en mars 2022 devant confirmer le non-assujettissement à la TVA de son activité.

Afin de lutter contre la cybercriminalité, une formation de l'ensemble des salariés a été menée en 2023.

4.2 Contrôle interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, la SPL ALEC AIN procède à la mise en concurrence de ses fournisseurs pour ses achats inférieurs aux seuils de la commande publique.

Des délégations de signature sur le compte bancaire Caisse d'Epargne sont détenues par le président et par la directrice générale. Une délégation de paiement à hauteur de 1 500Euros est détenue par la responsable administrative et financière. Les démarches bancaires sont tracées et contrôlées.

Les principaux cycles de fonctionnement de la SPL ALEC AIN font l'objet de procédures et sont contrôlés par le Commissaire aux Comptes.

Dans le cadre de sa mission de contrôle interne, le cabinet AINDEX a effectué un audit sur le cycle « produits », les 25 et 26 septembre 2023. Cet audit a pour but de valider les flux qui viennent alimenter la comptabilité de la SPL. Ce travail, effectué en amont de la clôture annuelle, se poursuivra en début d'année 2024 lors de la mission d'arrêtés des comptes 2023.

4.3 Contrôle externe

La SPL ALEC AIN rend compte de la réalisation des contrats avec chaque commanditaire tout au long de la réalisation de la mission.

Un rapport bilan est présenté au commanditaire annuellement.

Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, des réunions de travail avec les techniciens des collectivités actionnaires ont été réalisées le 29 août et le 20 décembre 2023.

5. Bilan de la gouvernance de la SPL ALEC AIN

5.1 Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Communauté de Communes Bresse & Saône	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Bugey Sud	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Dombes	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau de l'An	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Plaine de l'An	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes du Pays Bellefleurien	240	24 000	6,59%

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
SAINT ELOI	1	100	0,027%
SAINT GEORGES SUR RENON	1	100	0,027%
SAINT MARCEL EN DOMBES	1	100	0,027%
SAINTE OLIVE	1	100	0,027%
SAMOGNAT	1	100	0,027%
SANDRANS	1	100	0,027%
SAUVERNY	1	100	0,027%
SAVIGNEUX	1	100	0,027%
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genevois (SIDEFAGE)	1	100	0,027%
TREVOUX	1	100	0,027%
VILLENEUVE	1	100	0,027%
TOTAL	3642	364 200	100%

5.2 Dirigeants

Les Administrateurs

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Communauté de Communes Bresse & Saône	Bertrand VERNOUX	Bertrand VERNOUX	14/04/2021
Communauté de Communes Bugy Sud	Michel Charles RIERA	Michel Charles RIERA	17/06/2021
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	Christian GOUVERNEUR	Philippe GUYOT-VIGNOT	15/04/2021
Communauté de Communes de la Dombes	Ludovic LOREAU	Ludovic LOREAU	06/05/2021
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	Frédéric VALLOS	Frédéric VALLOS	29/03/2021
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	Christine FRANCOIS	Christine FRANCOIS	09/04/2021
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Daniel FABRE	Daniel FABRE	09/03/2021
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	Serge RONZON	Gilles THOMASSET	20/04/2021
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Anne BOLLACHE	Fabienne CHARMETANT	29/03/2021
Communauté de Communes Val Saône Centre	Jean-Michel LUX	Jean-Michel LUX	01/04/2021
Communauté de Communes de la Veyle	Annick GREMY	Annick GREMY	01/07/2021
DEPARTEMENT DE L'AIN	Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur Jean-Yves FLOCHON 001-210103446-20240911-082-2024-DE	Nathalie BARDE	30/04/2021
Grand Bourg Agglomération	Accusé certifié exécutoire Jonathan GINDRE Réception par le préfet : 20/09/2024 Publication : 24/09/2024	Jonathan GINDRE	27/07/2021

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Haut Bugey Agglomération	Sylvie COMUZZI	Sylvie COMUZZI	07/06/2021
Pays de Gex Agglomération	Daniel RAPHOZ	Aurélié CHARILLON	03/05/2021

Les représentants à l'Assemblée Spéciale

Des changements de représentants de communes actionnaires sont intervenus en cours d'année pour :

- Commune de Montréal-la-Cluse : le 15 février 2023, M BARBOSA a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de M DUFOUR.
- Commune de Trévoux : : le 20 octobre 2023, Mme CAUCHOIS a été désignée représentante à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de Mme LICHTLE.
- Commune de Pérouges : : le 6 novembre 2023, M FLEJOU a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de M VERNAY.
- Commune de Saint-Denis-lès-Bourg : le 8 novembre 2023, M SCHWINTNER a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de Mme GARCON.

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
AMBERIEUX EN DOMBES	Alex COLOMB	Alex COLOMB	26/04/2021
ARBENT	Jean-Pierre FLAGEOLLET	Jean-Pierre FLAGEOLLET	21/06/2021
BELLIGNAT	Benoît VINCENT	Benoît VINCENT	13/04/2021
BLYES	Daniel MARTIN	Daniel MARTIN	13/04/2021
BOURG SAINT CHRISTOPHE	Bernard PERRET	Bernard PERRET	02/04/2021
BRENOD	Etienne RAVOT	Etienne RAVOT	11/06/2021
CHALAMONT	Didier CORMORECHE	Didier CORMORECHE	26/04/2021
CONFRANCON	Martial LOISY	Martial LOISY	14/06/2021
CORBONOD	Patrick CHAPEL	Patrick CHAPEL	12/05/2021
CULOZ	Frédéric DI PAOLO	Frédéric DI PAOLO	25/03/2021
GEOVREISSET	Alain NEVEU	Christophe BERNARD	21/04/2021
GRAND CORENT	Benjamin RAQUIN	Benjamin RAQUIN	18/03/2021
GROSLEE SAINT BENOIST	Henri SOUDAN	Henri SOUDAN	15/04/2021
IZERNORE	Louison DONIER	Louison DONIER	11/05/2021
LAIZ	Francis VISCOVI	Francis VISCOVI	03/06/2021
LAPEYROUSE	Lucien COSTA	Lucien COSTA	14/05/2021
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	Patrice MARTIN	23/04/2021
LHUIS	Emmanuel GINET	Emmanuel GINET	01/06/2021
MESSIMY SUR SAONE	Christian BEGUET	Christian BEGUET	26/05/2021
MIONNAY	René BREASSIER	René BREASSIER	11/05/2021
MOGNENEINS	Jean-Pierre CHAMPION	Jean-Pierre CHAMPION	30/03/2021
MONTAGNIEU	Jean ROSET	Jean ROSET	09/04/2021

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
MONTREAL LA CLUSE	Patrick DUFOUR	Patrick DUFOUR	19/05/2021
MONTREAL LA CLUSE	Umberto BARBOSA	Umberto BARBOSA	15/02/2023
NANTUA	Jean-Pascal THOMASSET	Jean-Pascal THOMASSET	15/04/2021
NEYRON	Marc DELACOURT	Marc DELACOURT	26/07/2021
NIEVROZ	Jean-Christophe DETRE	Jean-Christophe DETRE	28/05/2021
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Stéphane GARDIEN	Stéphane GARDIEN	12/05/2021
PEROUGES	Paul VERNAY	Paul VERNAY	06/04/2021 18/06/2023
PEROUGES	Gérard FLEJOU	Gérard FLEJOU	06/11/2023
PORT	Yves PELLEGRINI	Yves PELLEGRINI	12/04/2021
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal GAGNOLET	Pascal GAGNOLET	03/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Françoise GARCON	Françoise GARCON	07/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Francis SCHWINTNER	Francis SCHWINTNER	08/11/2023
SAINT ELOI	Jehan-Benoît CHAMPAULT	Jehan-Benoît CHAMPAULT	07/07/2021
SAINT GEORGES SUR RENON	Frédéric DEVILLERS	Frédéric DEVILLERS	27/05/2021
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique PETRONE	Dominique PETRONE	17/05/2021
SAINTE OLIVE	Thierry PAUCHARD	Thierry PAUCHARD	27/05/2021
SAMOGNAT	Annie ESCODA	Annie ESCODA	08/06/2021
SANDRANS	Emmanuel TRINDADE	Emmanuel TRINDADE	01/06/2021
SAUVERNY	Jules BUREL	Jules BUREL	14/04/2021
SAVIGNEUX	Fabrice PESNEL	Fabrice PESNEL	05/06/2021
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genivois (SIVALOR)	Serge RONZON	Serge RONZON	06/07/2021
TREVOUX	Gaëlle LICHTLE	Gaëlle LICHTLE	11/05/2021 28/09/2023
TREVOUX	Bernadette CAUCHOIS	Bernadette CAUCHOIS	20/10/2023
VILLENEUVE	Jean-Paul PERRAUD	Jean-Paul PERRAUD	20/05/2021

Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- Le président du conseil d'administration, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, représentée par M Daniel FABRE, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La directrice générale, Madame Marie MOISSENET, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour une durée indéterminée.

5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute annuelle perçue par la Directrice Générale au titre du mandat social que la Société lui a confié s'élève à 82 930 euros pour l'exercice 2023. Elle bénéficie également :

Reception par le préfet 20/09/2024
Publication : 20/09/2024

- D'un véhicule de fonction de type électrique d'une puissance maximale de 4 chevaux
- D'un régime de protection sociale complémentaire
- D'un contrat d'assurance chômage et garantie de salaires
- D'un contrat d'assurance responsabilité civile
- De chèques déjeuner

Le Président du Conseil d'Administration n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2023.

5.4 Bilan de la gouvernance et contrôle analogue

Les instances de la société se sont réunies aux dates suivantes :

- Le 28 juin pour l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle (participation 69% des actionnaires représentant 92.77% des parts sociales).
- Le 24 janvier, le 17 octobre et le 28 novembre pour l'Assemblée Spéciale (taux de participation respectivement de 43%, 38%, et 50%).
- Le 30 janvier, le 24 avril, le 23 octobre et le 4 décembre pour le Conseil d'Administration (taux de participation respectivement de 93,33%, 93.33%, 93.33% et 73.33%).

Par courrier en date du 18 octobre 2023, la Société a été informée de la démission de Gaëlle LICHTLE du conseil municipal de Trévoux. La commune de Trévoux représentée par Gaëlle LICHTLE avait été désignée par l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités actionnaires ayant une participation au capital de la Société ne leur permettant pas une représentation directe au Conseil d'Administration, comme sa représentante. La commune de Trévoux a désigné une nouvelle représentante sans toutefois vouloir poursuivre sa fonction de représentante de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration. Par conséquent, les collectivités actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale n'ont pu être représentées ni donner consigne de vote lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 décembre. L'appel à candidature en vue de l'élection d'un nouveau représentant a été réalisé.

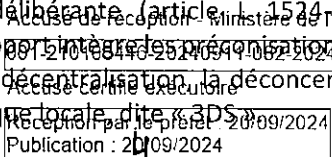
Daniel FABRE et Marie MOISSENET ont rencontré Madame Virginie GUERIN-ROBINET secrétaire générale de la préfecture le 26 septembre.

L'Assemblée Générale constitutive du Groupement d'Intérêt Public Perl'01, dont la SPL ALEC AIN est membre, a été convoquée le 27 novembre 2023. Daniel Fabre a été élu vice-président du GIP Perl'01.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 4 décembre 2023, a décidé :

- De porter le prix de vente d'une journée de travail de la Société à 500€.
- Des critères de revalorisation annuelle du mandat social de la direction générale qui seront appliqués au 1er janvier 2024.
- Du principe du projet d'augmentation de capital de la Société en vue de faire entrer au capital 6 nouveaux actionnaires et de donner tous pouvoirs à la directrice générale pour mettre en œuvre toutes démarches concernant ce projet d'augmentation.

La Société a rédigé et envoyé le 18 décembre 2023 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L. 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite « 3DS ».



En qualité de représentant de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg au sein de l'Assemblée Spéciale, je vous informe que j'ai participé aux séances des :

17/10/2023

28/11/2023

A cette délibération, sont annexés le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2023. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société s'est réunie le 28 juin 2024 et a approuvé l'ensemble de ces documents.

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, il est proposé au conseil municipal de Saint-Denis-lès-Bourg de prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20240911-082-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 24/09/2024